



# PLU

## PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-BEAUZIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIOUDE SUD AUVERGNE

COMMUNE DE SAINT-BEAUZIRE

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

-----

## ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE SAINT-BEAUZIRE

**du 19 août 2019 au 20 septembre 2019**

Par l'arrêté n°URB 2/2019 du 18 juillet 2019, le Président de la Communauté de communes Brioude Sud Auvergne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de PLU de Saint-Beauzire qui sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire après modifications éventuelles au terme de l'enquête.

L'enquête publique durera trente-trois jours et se déroulera en Mairie de Saint-Beauzire et au siège de la Communauté de communes Brioude Sud Auvergne, du 19 août 2019 à 8h00 au 20 septembre 2019 à 12h00, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Monsieur Jacques CHANDES, cadre technique EDF-GDF en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand pour conduire l'enquête.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public

- en Mairie de Saint-Beauzire les :

- **Lundi 19 août 2019 de 8h00 à 12h00**
- **Mardi 27 août 2019 de 8h00 à 12h00**
- **Mercredi 4 septembre 2019 de 14h00 à 17h00**
- **Vendredi 20 septembre 2019 de 8h00 à 12h00**

-au siège de la Communauté de communes Brioude Sud Auvergne le :

- **Mercredi 18 septembre 2019 de 14h00 à 17h00.**

Le dossier d'enquête, dans sa version papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposés et consultables pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- ↳ en Mairie de Saint-Beauzire ;
- ↳ au siège de la Communauté de communes Brioude Sud Auvergne.

La version numérique du dossier d'enquête sera consultable à l'adresse internet suivante : [www.cc-brivadois.fr](http://www.cc-brivadois.fr) dans la rubrique « Aménager ».

Les observations ou propositions pourront être formulées et transmises selon les modalités suivantes :

- Soit consignées sur les registres d'enquête déposés en Mairie de Saint-Beauzire et au siège de la Communauté de communes aux jours et heures d'ouverture,
- Soit adressées par courrier au Commissaire Enquêteur domicilié pour la circonstance à la Mairie de Saint-Beauzire, qui les annexera au registre d'enquête déposé en ce lieu (Mairie de Saint-Beauzire, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur Jacques CHANDES, le Bourg – 43100 Saint-Beauzire),
- Soit adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : [plui@cc-brivadois.fr](mailto:plui@cc-brivadois.fr).

Ne seront prises en considération que les observations parvenues pendant la durée de l'enquête. Les observations du public seront consultables pendant toute la durée de l'enquête.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée par courrier à Monsieur le Président de la Communauté de communes Brioude Sud Auvergne, rue du 21 juin 1944 - 43100 BRIOUDE.

Dès l'ouverture de l'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête. Les demandes seront à faire par écrit auprès du service urbanisme de la Communauté de communes Brioude Sud Auvergne.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an au siège de la Communauté de communes Brioude Sud Auvergne (rue du 21 juin 1944, 43100 BRIOUDE), sur le site internet de la Communauté de communes Brioude Sud Auvergne et communiqués à la Préfecture.